

Zone d'Aménagement Concerté

« Les Hauts du Sénéchal »

Commune de CloharsCarnoët

AVIS OBLIGATOIRES

Conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire préalablement à l'ouverture de l'enquête, **les avis** émis sur le projet, plan ou programme.

L'avis de France Domaines a été recueilli en février 2013. Cet avis a été actualisé suite à une nouvelle demande d'évaluation en date du 24 novembre 2014.

Aucun autre avis n'est exigé concernant le projet de la Z.A.C. « Les Hauts du Sénéchal ».